



Aout 2013

Tarifications

◆ L'Adhésion au service prévention est gratuite

◆ La convention de mise à disposition d'un ACFI le tarif varie selon le nombre d'agents :

De 1 à 19 agents 60€

De 20 à 49 agents 120 €

De 50 à 349 agents 180 €

◆ Prestations individualisées 35€/H

Le service hygiène sécurité à légalement signe des conventions avec :



Subvention pour les collectivités mettant en place une politique de prévention



Assistance et aide au montage des dossiers de subvention pour l'insertion des travailleurs handicapé dans la FPT

Les nouveaux services proposés par le service prévention

L'adhésion au service prévention :

Il s'agit d'une convention entre la collectivité adhérente et le Centre De Gestion. Elle est gratuite et comprend les services suivants:

➤ La réception par courrier de fiches pratiques liées à la santé sécurité au travail.

➤ La pré-étude des documents relatifs à la santé sécurité au travail avant passage en CTP/CHS et propositions d'amélioration si nécessaire.

➤ Le conseil en matière de prévention

Des prestations individualisées y sont associées comme l'aide à l'élaboration du document unique... avec une tarification à l'heure

La convention de mise à disposition d'un ACFI :

Le but de cette convention est d'aider les collectivités affiliées au Centre de Gestion à remplir leurs obligations en matière d'hygiène et sécurité, la nomination d'un ACFI est obligatoire (l'article 5 du décret 85-603 modifié). Cette mise à disposition est facturée à la collectivité

Cette convention permettra à l'ACFI de valider tous les documents relatifs à l'hygiène sécurité nécessitant un passage en CTP/CHS .

Une prestation individualisée avec intervention de l'ACFI sur site avec rédaction des documents en fonction de la nature de la prestation (audit à la demande de l'autorité territoriale, enquête AT/AS, à la demande du service de médecine préventive, au regard de la législation sur l'accessibilité aux handicapés) avec une tarification à l'heure

L'ensemble des documents nécessaires pour l'adhésion au service prévention sont disponibles sur le site du Centre de Gestion dans la partie « Informations Pratiques / Hygiène et Sécurité » rubrique « Formulaire »

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service Hygiène & Sécurité au 03.24.33.88.00 ou prevention@cdg08.fr